



Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton

AVGB - Association valaisanne  
de l'industrie des graviers et du béton  
Bureau des Métiers  
Rue de la Dixence 20  
Case Postale 141  
1950 Sion

29 NOV. 2019

Berne, le 28 décembre 2019 MW/mz

## **Adaptation des salaires au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, les entreprises de l'industrie des granulats pierreux ne sont plus soumises à la Convention nationale (CN) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Par ailleurs, les associations ars Recyclage matériaux construction et ASGB ne sont pas parvenues à ce jour à négocier un contrat collectif de travail pour l'industrie des granulats pierreux. Les conditions de travail de l'industrie des granulats pierreux (CT IGP), approuvées par l'assemblée générale 2014 et sur lesquelles peuvent s'appuyer les contrats individuels de travail des entreprises, n'ont de ce fait qu'un effet non contraignant. Par conséquent, il n'existe aucune directive obligatoire en matière d'adaptation des salaires à partir au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour l'industrie des granulats pierreux.

C'est pourquoi le comité de l'ASGB a décidé, lors de sa réunion du 25 novembre 2019, de recommander à ses membres de renoncer à l'octroi d'une augmentation de salaire générale et d'augmenter à la place la masse salariale 2019 d'environ 0.5% afin d'adapter les salaires de façon ciblée, individuelle et en fonction de la performance au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette recommandation tient compte du fait que la hausse moyenne des prix de novembre 2018 à octobre 2019 est de 0.48%, que l'indice national des prix à la consommation d'octobre 2019 a baissé de 0.3% par rapport au même mois de l'année précédente, qu'une tendance à la stagnation du volume des ventes se dessine pour notre branche pour l'année à venir et que la compétitivité en matière de prix s'est intensifiée de manière générale dans notre branche au cours des mois passés.

Avec nos meilleures salutations

ASGB



Martin Weder  
Directeur

**Inscription aux examens**  
pour la reconnaissance professionnelle du SEFRI  
**Contrôleur(-euse) de matériaux**  
**de construction, avec brevet fédéral**

**L'examen complet**

(écrit, oral, pratique)

**a lieu du 11 mai au 30 juin 2020.**

- Ecrit, 11.05.2020
- Oral, 12.05.-15.05.2020
- Pratique, 18.05.-30.06.2020

**Coûts des examens CHF 1'570.-**

(frais d'examen CHF 1'200.-, coûts du matériel de laboratoire  
CHF 370.-, exclus frais de transport, de logement, de repas,  
etc.)

**Lieu d'examen**

– Examen écrit

– Examen oral:

Ecole de la construction de la FVE, Tolochenaz

– Travaux pratiques:

Différents laboratoires de Suisse

**Délai d'inscription 10 janvier 2020**

**Partenaires**

Association suisse des technologues du béton

Association suisse de l'industrie des Gravier

et du Béton

cemsuisse

Société suisse des entrepreneurs

SwissBeton

**Inscription et renseignements**

Sekretariat Berufsprüfung

Flavio Wirz

Aeplistrasse 6

9008 St. Gallen

Téléphone 079 767 89 17

berufspruefung@vsb-astb.ch